

Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 6 février 2024

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Madame Mirta Olgiati Pelet (Les Vert.e.s) déposée lors de la séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier du 29 août 2023 , intitulée « Les travaux réalisés à la place de Cojonnex respectent-ils le préavis 17-2023 »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de sa séance du 29 août 2023, le Conseil communal a pris en considération l'interpellation susmentionnée et l'a transmise à la Municipalité pour traitement et réponse.

Dans son interpellation, Mme Olgiati Pelet posait les questions suivantes :

- Dans quelle mesure le plan que nous avons voté est-il contraignant ?
- Quelles sont précisément les modifications réalisées ? Comment les justifiez-vous ?
- Combien d'arbres seront plantés au final ? Quelles sont les essences choisies ?
- Pouvez-vous confirmer que l'espace piétonnier est bien perméable ?
- Quelle est la fonction des blocs en béton rajoutés, notamment à l'emplacement des vélos ?
- Pourquoi avoir choisi ce support à vélo ? De simples arceaux à vélos n'auraient-ils pas pris moins de place ?

Réponses de la Municipalité

Après le retrait du premier préavis présenté par la Municipalité de Blonay (en 2021), le projet a été retravaillé et pensé avec une sécurisation piétonnière encore plus accrue par le retrait du lieu de dépose pour les véhicules des parents et la sécurisation des trottoirs par la pose de barrières longeant la circulation.

Le préavis 17-2023 « travaux d'aménagement de la place de Cojonnex et accès des bus scolaires, pour un montant de CHF 820'000.- TTC » a ainsi été déposé, puis traité en séance du Conseil communal le 30 mai (il a été accepté à une très large majorité). Le but principal poursuivi était la sécurisation des élèves sur et aux alentours de la place de Cojonnex, par une maîtrise de la circulation avec un circuit réservé aux bus scolaires ainsi que des arrêts en site propre.

Un système de barrières de contrôle d'accès à l'entrée et à la sortie de la zone réservée au circuit des bus a été ajouté, pour une meilleure sécurisation du site. Un abri bus a été intégré au projet pour une attente plus confortable pour usagers et des abris qui ont été aussi installés pour les cycles et autres 2 roues.

Ces quelques éléments de circulation et d'arrêt ont modifiés quelques peu la zone de circulation des bus afin que le transit de ces véhicules puisse se faire de manière correcte sans une voie d'un gabarit disproportionné.

Pour suivre l'évolution en matière de collecte des déchets, nous avons aussi revu l'éco-point en y intégrant un conteneur supplémentaire et en remplaçant les éléments prévus dans le premier projet par des modèles plus urbains dont le stockage se fait en sous-sol, s'intégrant mieux au site et réduisant les nuisances olfactives.

Concernant les aménagements paysagers, le cheminement piétonnier de la partie centrale du parc a été aménagé en pavés filtrants en remplacement de la surface asphaltée. Les zones vertes seront semées en prairies fleuries, au printemps.

Pour les arbres plantés, ils sont certifiés, notre commune ayant adhéré au label « BioSuisse ».

En conséquence, voici les réponses aux questions posées :

- ***Dans quelle mesure le plan que nous avons voté est-il contraignant ?***

Non, il n'est pas contraignant, toutefois les travaux ont été réalisés dans l'esprit du préavis. De surcroît, la réalisation correspond au plan de mise à l'enquête publique avec les adaptations nécessaires liées à la topographie des lieux et au gabarit des véhicules amenés à circuler à cet endroit.

- ***Quelles sont précisément les modifications réalisées ? Comment les justifiez-vous ?***

- Remplacement des conteneurs « Molok » par des conteneurs « Villiger » et ajout d'un élément
- La distribution des arbres sur les buttes a été légèrement corrigée pour laisser l'espace nécessaire au bon développement des arbres.
- Les deux arbres prévus de part et d'autre des couverts n'ont pas pu être plantés pour cause de manque de place et de très mauvaises conditions pour un bon développement. Par contre en amont du couvert à vélo, nous avons mis en place un pré-équipement permettant la pose d'une borne de recharge pour les deux-roues.
- Un cheminement piétonnier a été légèrement décalé pour ne pas endommager les racines du cèdre existant.

- ***Combien d'arbres seront plantés au final ? Quelles sont les essences choisies ?***

- Sur les deux buttes : 15 savonniers
- A côté du cèdre : 3 charmes houblon
- A côté du coffret électrique : 1 cerisier à fleurs, 2 noisetiers tortueux, 3 osmanthes de Burwood

Soit un total de 19 arbres de grande envergure et 5 de plus petite.

- ***Pouvez-vous confirmer que l'espace piétonnier est-il bien perméable ?***

Oui, le cheminement est composé de pavés « type filtrant » sur un lit de grave.

- ***Quelle est la fonction des blocs en béton rajoutés, notamment à l'emplacement des vélos ?***

Ils permettent d'assurer la portée des abris.

- ***Pourquoi avoir choisi ce support à vélo ? De simples arceaux à vélo n'auraient-ils pas pris moins de place ?***

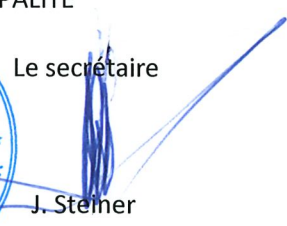
Dans un souci d'unité, nous avons gardé le système choisi par la commune de Blonay, déjà installé proche de la gare MVR, du Grand Pré et sur la place du Village, qui donne entière satisfaction aux usagers.

La Municipalité estime avoir répondu à ces questions.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  A. Bovay

Le secrétaire  J. Steiner



Délégation municipale : M. Thierry George, Municipal